

HENRI-MARIE DUBREIL DE PONTBRILLANT.

*Par la Nativité de Dieu et la Grâce de Saint Sige, Evêque de Québec, Conseiller du Roi en ses
Conseils, en Clergé Séculier et Régulier et de tous les Fidèles de notre Diocèse, Salés et Bénédic-
tes Notre Secrétaire J. C.*

IL n'est personne parmi vous, Nos très-chers Frères, qui ne ressente la triste situation de cette Colonie. Heureux ceux qui, sans l'attribuer fausement et témérairement aux causes secondes, y reconnoissent le Bras vengeur du Seigneur et s'y soumettent amoureusement; plus heureux ceux qui travaillent avec un saint zèle à détruire en eux-mêmes et dans les autres les désordres que Nous vous avons, dans l'amertume de votre cœur, reprochés par notre dernier Mandement, et qui dès lors nous fûtes craintes et presque annoncer ce que nous voyons! Le mal-est grand, nos très-chers Frères, Dieu seul peut y remédier; mais si chaque particulier ne réforme totalement sa conduite, pourrions-nous raisonnablement espérer qu'il cessera de nous punir? Hélas nous le disons à tout le monde, nous le disons à tous les Etats, nous nous le disons à nous même, nous le disons et nous ne pouvons, assez en gémir dans le secret et dans le public. Les désordres, les injustices n'ont point cessé. L'infâme passion de l'ivresse, lors même que l'ennemi étoit à notre vue et menaçoit de toutes parts, a fait de grands ravages. Que dirons-nous de ces discours injurieux contre ce qu'il y a de plus respectable et qui ne tendent qu'à l'indépendance, discours malheureusement qui se répandent dans les Maisons les plus chrétiennes qui autorisent les murmures continus des Peuples, et les artifices multipliés dont ils se servent pour ne pas exécuter les Ordes? Voila, nos très-chers Frères, les sources principales de nos malheurs. Si dans le cours de cet hyver elles ne sont point arrêtées, si nous voyons comme ci-devant ces divertissemens profanes, ces assemblées dangereuses, ce peu de fidélité à sanctifier les Fêtes et les Dimanches, nous avons tout à craindre, parce que nous irriterons de plus en plus le Seigneur; mais si vous revenez sincèrement à lui, Nous vous le promettons de sa part, il ne nous abandonnera certainement pas, et trouvera dans sa Toute puissance mille moyens de rétablir cette Colonie qui touche au dernier moment de sa ruine. Vos prières alors lui seront agréables, et rien ne vous sera refusé. Vous n'y oublierez pas ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la Patrie: l'illustre Nom de MONTREAL, celui de tant d'Officiers respectables, ceux des Soldats et des Miliciens ne sortiront point de votre mémoire. Par inclination, par devoir vous prierez avec ferveur pour le repos de leurs âmes. Les Riches ajouteront des Aumônes abondantes. Les circonstances présentes exigent qu'on retranche non seulement la superflu, mais encore l'utile même, pour assister nos Frères qui autrefois assistoient les autres.

A ces causes, le St. Nom de DIEU invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

1°. Tous les Prêtres continueront de dire les Litanies de la Sté. Vierge à la fin de toutes les hautes Messes, sans tenir le Calice.

2°. A toutes les Bénédictions du S. Sacrement, on continuera de dire le Psaume Miserere avec les Versets et Oraisons ordinaires.

3°. Dans les Villes de Mont-réal et des Trois-Rivières on fera deux Services solennels, le premier pour Mr. de MONTREAL et les Officiers, le second pour tous ceux qui sont morts dans la dernière campagne. Dans les autres Paroisses, Mrs. les Curés inviteront les Paroissiens à assister à une Messe basse qu'ils célébreront à la même intention.

Ces Prières se continueront jusqu'au vingt et un de May, excepté le Temps de Pâques. Soit le présent Mandement lu et publié le premier Dimanche après la réception d'icelui. Donné à Montréal sous notre Seing, le Scell de nos Armes et la souscription de notre Secrétaire, ce vingt huit Octobre 1759.

(Ainsi signé)

† H. M. DE PONTBRILLANT.

Et plus bas, par MONTREAL,

DUBERT Secrétaire.